

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Communiqué aux Membres
du Conseil.

C.256.1931.I.

Genève, le 27 avril 1931.

PROTECTION DES MINORITÉS EN GRECE.

PÉTITION DU SKITE RUSSE DE ST-ANDRÉ, AU MONT-ATHOS,
CONCERNANT SA SITUATION.

Note du Secrétaire général.

Le Secrétaire général a transmis le 20 février 1931, pour observations éventuelles, au Gouvernement hellénique, une pétition en date du 22 janvier 1931 émanant du Skite russe de St-André, au Mont-Athos, et concernant sa situation.

Le Gouvernement hellénique a communiqué au Secrétaire général, par lettre de son Délégué permanent en date du 17 avril 1931, ses observations au sujet de ladite pétition.

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux Membres du Conseil, à titre d'information, le texte de cette pétition, conjointement avec celui des observations du Gouvernement hellénique.